



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'audiovisuel public

Question écrite n° 15963

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge M. le ministre de la culture sur la réforme de l'audiovisuel public et de la place des langues régionales dans ce nouveau paysage audiovisuel et numérique. Les annonces faites au début de l'été 2018 concernant la réforme de l'audiovisuel sont prometteuses et permettent une meilleure prise en compte des réalités du paysage audiovisuel français, des nouveaux modes de consommation des téléspectateurs, ainsi que des auditeurs, de leurs nouvelles façons d'utiliser les outils numériques tels que les tablettes, téléphone ou ordinateur portable. Cependant, il est à noter que malgré l'accentuation des mesures portant sur le numérique, sur la proximité, sur l'éducation et la jeunesse, sur l'investissement et aussi sur la coopération entre différentes sociétés audiovisuelles, rien n'a été prévu pour les langues régionales. Ainsi, il est à déplorer que ces langues, qui font la fierté, l'identité et la culture de l'ensemble des territoires - à l'exemple de l'occitan - ne puissent pas bénéficier de cette réforme pour gagner en visibilité au sein de la scène audiovisuelle française. Seules les éditions régionales de France 3 proposent parfois quelques programmes extrêmement courts dans la langue de la région concernée. Il lui demande une meilleure prise en compte de ces langues régionales dans la réforme de l'audiovisuel public annoncée, leur permettant un temps d'antenne plus long sur des créneaux accessibles à tous afin de préserver et détendre l'usage de ces langues qui font la fierté des territoires.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture est particulièrement attaché à la mission de proximité dévolue au service public audiovisuel et plus particulièrement à France 3, qui participe à la vie des territoires en valorisant la richesse du patrimoine régional, ainsi qu'à l'expression des principales langues régionales parlées. Le ministre soutient par ailleurs les actions visant à promouvoir le français et toutes les langues de France. À ce titre, le ministre de la culture se félicite que, conformément à l'article 40 de son cahier des charges, France Télévisions ait proposé sur ses antennes en 2017 de nombreux programmes régionaux et locaux qui ont contribué à l'expression des principales langues régionales parlées en France. Ainsi, en 2017, 377 heures de programmes dans sept langues régionales (alsacien, basque, breton, catalan, corse, occitan et provençal) ont été diffusées sur les antennes de France 3. S'agissant plus spécifiquement de l'exposition de l'occitan, 44 heures 30 d'émissions en langue occitane ont été proposées en 2017 sur France 3 Aquitaine, France 3 Midi-Pyrénées et France 3 Languedoc-Roussillon, dont le magazine « Viure al pais occitan » de 26 minutes, diffusé un dimanche sur deux à 10h50 en Aquitaine et deux dimanches sur trois en Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ainsi qu'une édition d'information de 7 minutes (19/20 Occitan) diffusée chaque samedi à 19h20, hors zone de diffusion de l'édition locale de Perpignan. La diminution constatée en 2017 du volume de diffusion dans la langue occitane résulte principalement de l'abandon de certaines rediffusions, lié à la réorganisation des grilles de France 3. En effet, certaines cases habituellement dévolues à des programmes en langues régionales ont été modifiées en raison de programmations exceptionnelles intervenues au cours de l'année (élections législatives notamment) et de prises d'antenne exceptionnelles en régions. Ainsi, en 2017, le volume de production ou de coproduction de programmes en langue régionale occitane est resté stable par rapport à 2016. Cette situation conjoncturelle ne remet donc pas en cause la politique globale de France 3 concernant la production et la diffusion d'émissions en

langues régionales. Le renforcement de l'offre régionale de proximité de France Télévisions et Radio France est l'un des axes principaux du projet de transformation de l'audiovisuel public annoncé par le Gouvernement le 19 juillet 2018. Un triplement des programmes régionaux de France 3 a été annoncé, à travers une coopération renforcée entre les équipes de France 3 et France Bleu. Ainsi, les deux réseaux régionaux produiront dans les différents territoires des offres communes à la télévision, à la radio et sur le numérique. Le déploiement de ce dispositif a fait l'objet dans un premier temps d'expérimentations afin d'abord de déterminer les modalités de collaboration les plus efficaces puis de retenir les pratiques qui auront fait leurs preuves sur le terrain. Plusieurs expérimentations ont été menées : France Télévisions et Radio France ont travaillé à la reprise sur les antennes de France 3 à Toulouse et à Nice des matinales filmées de France Bleu Occitanie et France Bleu Azur, au lancement d'une émission politique commune à France 3 Franche-Comté, France Bleu Besançon et France Bleu Montbéliard et au développement, en Bretagne et dans le Nord-Pas-de-Calais, de nouveaux projets communs innovants entre les deux réseaux. Dans le cadre de la transformation en cours de l'audiovisuel public, destinée à l'adapter à un environnement, notamment technologique, en pleine mutation, le ministre de la culture veillera à ce que le service public audiovisuel continue à diffuser des programmes en langues régionales.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15963

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 523

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1895